



Convocation
Publié le

17/09/24 17/09/24
Délégués en exercice
Votants

58 57
Présents
Procurations

44
13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024 À 18h00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2024/128

Équipements culturels d'intérêt communautaire - Mise à jour du règlement intérieur, des conditions de vente et de la grille tarifaire

Étaient présents :

AIGUEFONDE : Marie-Françoise BLANC, Vincent GAREL,
AUSSILLON : Fabrice CABRAL, Marylis RAYNAUD, Bernard ESCUDIER,
BOISSEZON : Jacqueline CABROL,
CASTRES : Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Alain WHITE, Hervé PARDO-CASADO, Xavier AZAÏS, Jean-François CLAMOUR, Baya ALGAY, Caroline VIALA, Geneviève AMEN, Isabelle JURY, Geneviève VICENTE, Eric VIEL, Catherine FARRENQ, Jean-Philippe AUDOUY, Christel AIZES, Xavier BORIES, Arnaud BOUSQUET, Michel SABLAYROLLES, Pascal BUGIS, Marie-Bernadette BARLERIN, Virginie CALLEJON, Martine DASTE-MORON,
CAUCALIÈRES : Yohan ZIEGLER,
LABRUGUIÈRE : David CUCULLIÈRES, Jean-François GARCIA, Corinne VALLES,
LAGARRIGUE : Martine PIOVESAN,
MAZAMET : Séverine ARMERO, Josiane ESTRABAUD, Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, Benoît PUECH, Olivier FABRE, Michel MARTIN,
NAVES : Pierre CALMELS,
NOAILHAC : Francis MATHIEU,
PAYRIN-AUGMONTEL : Odile CABROL,
PONT DE LARN : Bernard CABANES,
SAINT-AMANS-SOULT : Muriel VISTE,
VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT,

Étaient représentés :

LAGARRIGUE : Vincent COLOM donne procuration à Martine PIOVESAN,
CASTRES : Nathalie de VILLENEUVE donne procuration à Pascal BUGIS,
MAZAMET : Laurent MONNIER donne procuration à Benoît PUECH,
PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE donne procuration à Odile CABROL,
CASTRES : Jean-François FALGAYRETTES donne procuration à Jean-François CLAMOUR, Julie CAPO ORTEGA donne procuration à Hervé PARDO-CASADO, Nathalie DE SAN NICOLAS donne procuration à Geneviève AMEN, Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET donne procuration à Geneviève VICENTE, André MARTINEZ donne procuration à Martine DASTE-MORON,
PONT DE L'ARN : Florence ESTRABAUD donne procuration à Bernard CABANES,
AUSSILLON : Cécile LAHARIE donne procuration à Fabrice CABRAL,
LABRUGUIÈRE : Didier PHILIPPOU donne procuration à David CUCULLIÈRES,
CASTRES : Patrice BUFFET donne procuration à Michel SABLAYROLLES,

Était absent, excusé :

CASTRES : Guillaume ARCESE.

Secrétaire de séance : Jean-François CLAMOUR

Délibération n° 2024/128

Équipements culturels d'intérêt communautaire - Mise à jour du règlement intérieur, des conditions de vente et de la grille tarifaire

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération n°2019/46 du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 15 avril 2019 relative à la révision des tarifs des équipements sportifs.

Vu la délibération n°2022/137 du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 12 décembre 2022 relative à la révision des tarifs des équipements aquatiques.

Considérant que les modifications de fonctionnement des équipements sportifs, notamment l'augmentation de l'amplitude d'ouverture au public et la gratuité des créneaux de glaces aux écoles et établissements scolaires du territoire de la patinoire du complexe de l'Archipel, nécessitent des ajustements règlementaires et tarifaires.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur, les conditions de vente et les ajustements de la grille tarifaire jointe en annexe pour L'Archipel, le Centre aquatique et les aires couvertes de Lapeyrouse applicables à compter du mardi 1^{er} octobre 2024,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

La Commission Equipements culturels et sportifs, dans sa séance du 9 septembre 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve le nouveau règlement intérieur, les conditions de vente et la grille tarifaire jointe en annexe pour L'Archipel, le Centre aquatique et les aires couvertes de Lapeyrouse applicables à compter du mardi 1^{er} octobre 2024,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 25 septembre 2024
Sous le n°81-248100430-20240923-lmc121430-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 25 septembre 2024

Fait et délibéré à Castres, le 23 septembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal BUGIS

Le Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Clamour'.

Jean-François CLAMOUR

